

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	13
Votants	65
Absents	23

DEL2025-04-098 BILAN DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) 2024

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération DEL2023-12-255 « Institution et délégation du Droit de Préemption Urbain » ;
Considérant qu'il convient de tirer le bilan de l'exercice du droit de préemption ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Prend acte que l'Agglomération a renoncé au droit de préemption sur les parcelles suivantes ;
- Précise que cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération pendant un mois.

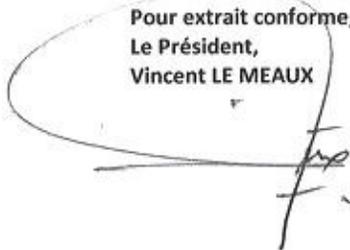
Commune	N° DIA	Parcelles	Adresse	
BELLE-ISLE EN TERRE	02200524P0005	B 1290, 1291, 1298, 1300, 1303, 1543	5	KERBOL
BOURBRIAC	02201324P0005	AB 108 + AB 109		RUE HENT GARENN
BOURBRIAC	02201324P0017	AB 107 + 110	45	RUE DE L'ARMOR
CALLAC	02202524P0016	B 1600		ZA DE KERGUIGNOU
CALLAC	02202524P0020	AE 259	4	RUE CHARLES LE GOFFIC
GRÂCES	02206724P0001	AM 51		PONT NEVEZ
GRÂCES	02206724P0002	AE 22 + AE 23 + AE 24 - LOTS 3,4,9,10 ET 11		RUE DE SAINT JEAN
GRÂCES	02206724P0003	AE 22 + AE 23 + AE 24 - LOTS 9 ET 12		RUE DE SAINT JEAN
GRÂCES	02206724P0004	AO 63+64+109+113+114	6	RUE PARK AN FEUNTEUN
GUINGAMP	02207024X0023	AE 11 + AE 412		RUE CHATEAUBRIAND
GUINGAMP	02207024X0033	AP 97	49	RUE DU MARECHAL FLOCH
GUINGAMP	02207024X0052	AP 97 + AP 98	49	RUE DU MARECHAL FOCH
GUINGAMP	02207024X0190	AN 287	46B	ROUTE DE CORLAY
KERFOT	02208624P0001	A 1500		PRAT SARAZOU
LOUARGAT	02213524P0004	ZR 141	3	IMPASSE KERBOLLO
LOUARGAT	02213524P0005	B 1460 + B 1465		RUE GONERY
PAIMPOL	02216224P0045	AW 186	11	RUE PIERRE MENDES France
PAIMPOL	02216224P0127	AV79	28	RUE PIERRE MENDES FRANCE
PAIMPOL	02216224P0144	ZL425	30	RUE RAYMOND PELLIER
PÉDERNEC	02216424P0001	ZN 6 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0002	ZN 34 P + ZN 36 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0003	ZN 34 P + ZN 36 P		LE MANEGE
PÉDERNEC	02216424P0010	ZI 83	5	ZA DE MAUDEZ
PÉDERNEC	02216424P0013	ZI30	9	ZA DE MAUDEZ
PLOÉZAL	02220424P0005	ZW 59		PARC BENOIST
PLOÉZAL	02220424P0005	F1242	11	KERMANAC'H
PLOUËC-DU-TRIEUX	02221224P0004	ZK137	1	KERANGUERE
PLOUISY	02222324P0017	F557		CHEMIN DE PORS MONTFORT

Délibération

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le 12/05/25
ID : 022-200067981-20250429-DEL2025_04_98-DE

PLOUMAGOAR	02222524P0002	AS 106 + as 108		RUNANVIZIT
PLOUMAGOAR	02222524P0001	AM 124	4	IMPASSE TOULLAN BIAN
PLOUMAGOAR	02222524P0003	AS 127 + AS 129	16	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0004	ZB 124	1 ET 3	ZA DE KERGRE
PLOUMAGOAR	02222524P0005	AL 239 (ex 198)	1	RUE DE LA CHESNAYE
PLOUMAGOAR	02222524P0008	AM 81	5	IMPASSE TOULLAN BIAN
PLOUMAGOAR	02222524P0009	AS166	20	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0010	AS 130+134+137	18	IMPASSE DES BUIS
PLOUMAGOAR	02222524P0011	AM70		PARC DANIEL
PLOUMAGOAR	02222524P0012	AM86	1	IMPASSE TOULLAN BIAN
RUNAN	02226924P0001	YL 9		PARC LOUARN
RUNAN	02226924P0002	YL 80	3	BERLAZ
RUNAN	02226924P0003	YL100 - Parts de SCI		KERIZAC
SAINT-AGATHON	02227224P0009	AL 177, 125, 120, 119		KERHOLO
SAINT-AGATHON	02227224P0022	AP77	3	IMPASSE DES AJONCS
SAINT-AGATHON	02227224P0025	AP2, 3, 70, 76	2	IMPASSE DES AJONCS
SQUIFFIEC	02233824P0001	ZL 257		LANNEC GUILLOT CREIS
TRÉGLAMUS	02235424P0002	ZE 47		KERANFEUILLEN

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU

